


Informations de base	
<p>2021/0129(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Dispositions transitoires applicables à certains engins équipés de moteurs dont la plage de puissance se situe entre 56 kW et 130 kW ou est supérieure à 300 kW, pour faire face aux effets de la crise liée à la COVID-19</p> <p>Modification Règlement 2016/1628 2014/0268(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile</p> <p>Priorités législatives</p> <p>La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</p>	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0281/2021	10/06/2021	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		00039/2021/LEX	24/06/2021	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(2021)0254	18/05/2021	Résumé